

Carte blanche

Grégoir Chapelle et Gaëtan Vanloqueren Actions Birmanie, André Mordant FGTB, Luc Cortebeek CSC, François Martou MOC, Dan Van Raemdonck Ligue des Droits de l'Homme, Olivier De Schutter FIDH, Heidi Panken Liga voor Mensenrechten, Emily Hoyos Ligue des Familles, Denis Lambert Oxfam-Magasins du Monde, Johan Elsen Oxfam-Wereldwinkels, Stefaan Declercq Oxfam-Solidarité, Benoit Albert Justice et Paix, Inez Louwagie Netwerk Vlaanderen, Théo Hachez La Revue Nouvelle, Jean-Marie Coen Attac, Pierre Vincke RCN Justice & Démocratie, Jean Cayron Icrta International

Mohandas Gandhi a eu cette phrase : « D'abord, ils vous ignorent. Ensuite, ils rient de vous. Puis ils vous combattent. Mais, finalement, c'est vous qui gagnez ».

Cela fait longtemps que Total a cessé de rire du combat pour la justice engagé par les démocrates birmans. En effet, depuis des années Total combat ceux qui souhaitent que le quatrième groupe pétrolier mondial soit jugé pour son soutien moral, logistique et financier aux criminels contre l'humanité au pouvoir en Birmanie.

Mais il y a aussi cette phrase de Pascal : *« Ne pouvant faire que la justice fût forte, on fit que la force fût juste »*.

Dans l'affaire Total, les démocrates – birmans et belges – veulent savoir qui de Gandhi ou de Pascal aura raison. Et ils s'adressent aux élus belges avec cette question : ferez-vous que la justice soit forte ou bien bafouerez-vous l'honneur de notre démocratie en laissant croire que la force de la multinationale est juste ?

Dans l'affaire Total, les démocrates belges et birmans veulent savoir qui de Gandhi ou de Pascal aura raison

En Belgique, nous sommes en train d'assister à la balle de match. Aujourd'hui, en effet, plutôt que de combattre les défenseurs des droits de l'homme, Total a décidé de les acheter.

En « indemnisant » les 8 plaignants birmans en France – à concurrence de 10.000 euros pour chacun et de 5 millions pour un fonds humanitaire, Total veut en finir avec Gandhi, Aung San Suu Kyi et tous les Birmans anonymes qui écoutent secrètement la BBC, remplis de l'espoir que la justice gagnera.

Le calcul de Total est simple. Puisque la procédure pendante en Californie a été éteinte il y a quel-

ques mois grâce à une indemnisation des plaignants birmans à concurrence de 30 millions de deniers américains. Puisque la Cour de Cassation belge s'est laissée convaincre par les avocats de Total – qui plaident devant la Cour la perte de sommeil de Thierry Desmaret, P-DG... Total est convaincu qu'il ne lui reste plus qu'à neutraliser la justice française.

Qui oserait parier sur les chances d'un échec ?

Nous. Car Total a négligé trois éléments. Le premier : en décidant d'indemniser publiquement des plaignants, Total signe un incroya-

ble aveu de culpabilité. Qui croira que Total – qui, rappelons-le, n'a jamais attaqué aucun de ses accusateurs en diffamation – se sait innocent mais est prêt à dépenser 5 millions d'euros pour essayer d'éviter des poursuites devant les tribunaux ?

Deuxième élément : en fermant dans sa logique de multinationale, Total croit se sauver en achetant le silence des victimes. Mais telle n'est pas la logique de la justice pénale internationale : Total ne peut être autorisé – pas plus que Pinochet, Milosevic ou Hissène Habré – à quitter un tribunal, libre, contre

L'affaire Total et l'honneur de notre démocratie

monnaie sonnante et rébuchante.

Enfin, Total a sous-estimé l'intégrité des plaignants birmans en Belgique. Les plaignants birmans en Belgique ont décidé de le révéler : ceux-ci se sont vu offrir le même « processus transactionnel » en mai dernier par les avocats de Total (*Le Soir* du 3 décembre). Le marché était clair : vous acceptez notre argent contre l'engagement de cesser de prendre la moindre initiative dans ce dossier. Résultat ? Le principal plaignant a refusé de vendre son honneur. Plutôt que de renoncer à son combat pour la justi-

ce, le Belge d'origine birmane Aung Maw Zin, 28 ans, démocrate, fils de démocrate birman et aujourd'hui exilé chez nous, garçon de cuisine dans un restaurant japonais, a résisté à l'appel de l'argent. Malgré les risques pour lui et sa famille restée en Birmanie, il a décidé, de maintenir la confiance placée dans les institutions de son pays d'accueil depuis 2002.

Il reste donc un espoir pour les démocrates belges et birmans spectateurs des « Affaires Total » achetées les unes après les autres : le Parlement belge. Députés, sénateurs, membres du gouverne-

ment ? Vous assistez aujourd'hui à la balle de match dans cette affaire Total entamée en Belgique il y a plus de 5 ans. Mais c'est vous qui en êtes les arbitres. Et nous nous adressons donc à vous.

Vous le savez, la décision de dessaisissement de la plainte prise en juin par la Cour de Cassation en

Députés, sénateurs, membres du gouvernement, vous êtes les arbitres de la balle de match

« harmonie » avec les avocats de Total n'est pas seulement contraire à la volonté de la Cour d'Arbitrage. Elle viole également les obligations internationales de la Belgique puisqu'elle refuse d'appliquer la Convention de Genève par laquelle la Belgique s'est engagée à accorder le même accès aux Tribunaux aux Belges et aux réfugiés reconnus en Belgique.

Au nom de notre démocratie, dont l'honneur est de mettre l'État de droit au service de la défense de tous et des plus faibles en particulier, nous vous demandons de procéder au vote d'une loi interprétative qui assure le respect de l'État de droit et des obligations internationales de la Belgique et qui conduise la Cour de Cassation à appliquer le droit belge conformément à votre volonté initiale. Cela permettra de rendre à Aung Maw Zin l'accès au tribunal qui lui a été refusé et à la Belgique d'éviter une inévitable future condamnation par la Cour Européenne des Droits de l'homme.

Monsieur Aung Maw Zin a déjà sauvé son honneur. Nous vous demandons de sauver celui de notre démocratie. Et de rappeler ainsi que la justice n'est pas à vendre. ■

Les signataires forment ensemble le « Front peu Commun pour la Justice dans le dossier Total en Birmanie ». La FIDH est la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme.

Le Royer



A bout portant



Guy Haarscher

Professeur de philosophie du droit à l'ULB

PROPOS RECUEILLIS PAR WILLIAM BOURTON

Ce 1^{er} décembre, même s'ils sont finalement arrivés à un accord minimaliste, les ministres européens de l'Intérieur et de la Justice ont montré l'étendue de leurs divisions sur les mesures concrètes de leur stratégie antiterroriste (comme le stockage des données téléphoniques, par exemple). Le gouvernement américain se pose pour sa part moins de questions : il est en guerre contre le terrorisme et, en période de guerre, les méthodes « spéciales » vont presque de soi...

Dans ces circonstances, il existe deux attitudes extrêmes. La première consiste à soutenir sans trop de scrupules que, face au danger terroriste, il faut donner aux forces de police des pouvoirs renforcés, de façon à éviter, après Madrid et Londres, un nouveau bain de sang en Europe. Bref, il faut « mettre le paquet » et ne pas écouter les belles âmes dénonçant le danger de telles mesures pour les droits de l'homme. Mais de l'autre côté, il y a ceux qui crient au fascisme dès que l'on

renforce les pouvoirs de la police, et ne tiennent pas assez compte de la nécessité de protéger les citoyens face à des attaques parfaitement cyniques, visant délibérément les civils innocents. Ces deux attitudes, le « tout au répressif » et le « tout aux libertés », sont unilatérales. Il faut reconnaître la responsabilité de nos gouvernements dans la protection de base de leurs citoyens contre une criminalité politique sans limites, les soutenir dans cette entreprise, tout en restant vigilants quant aux dérives possibles.

A-t-on assez réfléchi aux conséquences d'une modification des lois sur la protection de la vie privée ? Peut-on désormais « passer à l'action » ?

L'un n'exclut pas l'autre. Le terrorisme implique des réponses de long terme, une action sur les causes. Mais il représente aussi une menace dont l'urgence ne peut être sous-estimée. Il me paraît évident qu'il faut agir rapidement. Mais une telle action doit aller de pair avec la vigilance critique. Il existe

« Ne vouons pas aux gémonies ceux qui ont la délicate mission de nous protéger »

toujours une tension entre la police et les droits : la première doit faire son travail, mais quand ce dernier devient plus difficile, elle demande plus de pouvoirs. À bon ou à mauvais escient ? C'est aux citoyens d'en juger, sans manichéisme idéologique. Mais l'ennemi, c'est d'abord Al Qaïda (ou ses métastases actuelles), pas la police.

Le gouvernement belge vient, lui aussi, d'autoriser un certain nombre de pratiques de surveillance. Qu'en pensez-vous ?

C'est une attitude responsable, mais l'action est tellement délicate qu'elle requiert une grande vigilance quant aux droits qui peuvent être fragilisés. Il ne faut pas que le contrôle des terroristes mène à une société de surveillance généralisée. Notre droit à la vie privée est trop précieux pour ne pas être scrupuleusement défendu. Il en va de même des autres droits, notamment de la présomption d'innocence. Ne vouons pas aux gémonies ceux qui ont la délicate mission de nous protéger, mais ils doivent le faire dans

le respect de l'État de droit.

Vous connaissez bien les USA ; ce genre de débat agite-t-il également les consciences là-bas ?

Je reviens de New York, où j'ai participé la semaine passée à un colloque sur le sujet. La question est d'autant plus brûlante aux États-Unis que la guerre d'Irak a mené à des violations répétées des droits de l'homme, qui passent la mesure et doivent être dénoncés. Il suffit de rappeler Guantanamo et l'état de non-droit dans lequel se trouvent des « suspects », emprisonnés sans aucune garantie judiciaire ; Abou Ghraïb et des pratiques d'humiliation et de torture dont je suis certain qu'elles ont été encouragées en haut lieu ; les fameuses « prisons secrètes » de la CIA sur lesquelles il faudra faire la clarté, sous peine de faire disparaître dans un trou noir tous ceux que le pouvoir suspecte. Tout cela me choque : j'avais soutenu le renversement de Saddam Hussein, exemple même du monstre politique. La guerre menée en Irak est à la fois inefficace et liber-

ticide. Cela me désole, parce que l'enjeu est immense, et qu'il faut gagner contre des ennemis parfaitement cyniques. Il existe un moment où la manière de mener la lutte défie les combattants. Mais je crois à la vitalité de la démocratie américaine et à un combat contre la tyrannie qui, sans être angélique, n'utiliserait pas de tels moyens.

Au XVII^e siècle, Thomas Hobbes constatait que l'homme est un loup pour l'homme. Et qu'il convient dès lors de conclure un pacte mutuel par lequel les hommes échangent leur liberté naturelle contre la paix et la sécurité, au sein d'un État constitué. Le prix de cette sécurité, c'est donc le renoncement à certains droits. Son analyse est toujours actuelle, non ?

Cette analyse est correcte, mais partielle. Hobbes avait vécu les atrocités de la guerre civile en Angleterre. Il savait que l'essentiel consistait d'abord à garantir la sécurité individuelle contre le risque de mort violente. Mais il a sous-estimé l'import-

tance des libertés, mise en avant par John Locke, inspirateur des grandes déclarations de droits. Hobbes et Locke, sécurité et liberté : rien ne nous ôtera la responsabilité de placer correctement la frontière entre les deux. Ce n'est pas chose aisée, et les simplifications idéologiques ne nous y aideront sûrement pas.

Les terroristes n'ont-ils pas déjà gagné deux batailles : écorner les libertés individuelles et diviser les États démocratiques (Europe-Amérique et pays européens entre eux) ?...

Ils n'ont pas gagné, loin de là, mais il est vrai que le danger terroriste renforce les positions des partisans de la répression. Le président tunisien Ben Ali se flatte d'avoir éradiqué l'islamisme. Il a, au passage, également supprimé l'opposition démocratique. Ce n'est pas un exemple à suivre, mais nous n'en sommes bien sûr pas là. ■

À lire : G. Haarscher, *Les démocraties survi-
vront-elles au terrorisme ?*, Labor, 2002.